

INCIVILITÉS : COÛT DE PLUS EN PLUS LOURD POUR LES ARSACAIS !

Graffitis, tags, débris épars (papiers, cannettes, bouteilles, etc.), crottes de chien, panneaux de signalisation abîmés...

Au-delà de l'irritation des victimes, ce vandalisme représente un coût pour notre pouvoir d'achat communal.

C'est la cause d'un réel et croissant appauvrissement collectif !

- Coût annuel pour Arsac : 40 000 Euros/an en 2015 :
- Cela représente par exemple : 40 ordinateurs ou tablettes pour nos écoles, un citystade...

Allons-nous devoir mettre en place, dans notre petite commune, des brigades assermentées qui taxeront les auteurs de ces actes, comme cela se fait ailleurs ?



Extrait de l'arrêté préfectoral relatif aux bruits de voisinage du 22 avril 2016

Comportement au domicile

Article 5 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être exécutés que :

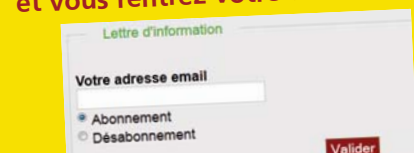
- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30,
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Article 6 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Inscrivez-vous à la lettre d'information sur le site : www.arsac.fr

Vous cliquez sur lettre d'information

Vous sélectionnez "Abonnement" et vous rentrez votre adresse email



Vous validez, c'est terminé. Vous pourrez suivre maintenant toute l'actualité de votre commune!

Manifestations futures

MAI

21 : La Médocaine - Plaine des Sports - AVTV

JUIN

3 et 4 : Spectacle Enfants - Salle des Fêtes Scènes en vigne

4 et 5 : Tournoi des Jeunes - Stade - FCAPM

9 : Concert École Maternelle - Salle Panchon

10 : Concert École Primaire - Salle Panchon

11 : Gala de Danse - Salle Panchon École de Danse

11 : Tournoi des Débutants - Stade - FCAPM

12 : Concours 3D - La Winery Les Archers d'Arsac

17 : Concert - Salle des Fêtes Arsac en Chœur

18 : Gala Arts Martiaux - Salle Panchon USAMA

24 : Kermesse des Écoles - Arrière Mairie APEA

26 : 24h de Tennis - Tennis Club

INFOS LEGALES

Directeur de la publication : Gérard DUBO - Comité de Rédaction : Mairie d'Arsac
Conception graphique et réalisation : Michel Rouhet
Crédit photos : Mairie d'Arsac - A. Chavanne - F. Aurier - M. Rouhet - Canstock
Impression : France - Papier certifié PEFC 100% 10-31-1240

Le flash d'informations de la commune d'Arsac



FLASH info

MAI 2016

EDITORIAL



La préparation du budget constitue toujours une étape essentielle du travail des élus. C'est un exercice complexe mais passionnant.

Chaque commission municipale évalue et planifie ses propositions et projets. Des choix s'imposent, ils prennent en compte les urgences et priorités, mais aussi les contraintes administratives ou techniques.

Un important travail de réflexion est nécessaire. Il s'appuie sur les compétences, le sérieux et la solidarité. Autant de qualités que l'excellente équipe municipale qui m'entoure réunit.

Rien de surprenant qu'à l'issue d'une telle démarche les votes soient unanimes et consensuels.

Pourtant aujourd'hui tout est plus compliqué, nous le disons et répétons : l'Etat baisse significativement nos dotations et dans le même temps nous transfère des charges qu'il ne compense pas. Les contraintes, règles et obligations de tous ordres n'épargnent pas plus les collectivités que les particuliers, au contraire, car nous devons être exemplaires.

Heureusement Arsac bénéficie d'un contexte socio-économique légèrement moins difficile que bon nombre d'autres villages et d'une situation financière saine, même si cette dernière se tend comme pour toutes les collectivités.

A partir de tous ces éléments, vos élus n'ont - une nouvelle fois pour 2016 - pas voulu augmenter les impôts quand le département les majore de 9 %.

Les taux communaux restent donc inchangés. Vos élus ont fait preuve d'ambition et de raison.

Nos frais de fonctionnement sont maîtrisés pendant que notre investissement reste significatif. Les projets d'aménagement de notre village se poursuivent respectant ainsi nos engagements de mandat.

La vie sociale, éducative et associative restera à un haut niveau de qualité. Notre budget primitif est établi sur une parfaite adéquation entre nos besoins et nos moyens.

Gérard DUBO

News



Deux nouveaux panneaux d'affichage électronique à Arsac...

Installés par nos services techniques, stratégiquement à proximité de la bibliothèque et de la salle des fêtes permettant ainsi de capter différents flux de circulation, ils ont pour objectifs de :

- renforcer notre communication afin de vous informer rapidement et économiquement
- mieux vous informer sur les événements de la vie locale et municipale, la vie associative et culturelle, sans oublier les urgences (exemple: alertes météo, coupure d'eau et ou électrique, etc.)
- communiquer auprès de tous pour vous permettre de saisir toutes informations utiles



BUDGET 2016



Jean Renoud, Adjoint aux finances



Bien que des travaux conséquents aient été réalisés l'année dernière et en particulier la construction du restaurant scolaire, nous prévoyons au budget 2016 des investissements importants puisqu'ils atteignent 1,2 millions d'Euros. Ces projets, s'ils sont tous réalisés en 2016, n'impliqueront qu'une très faible augmentation de la dette communale, à savoir 160k€. Cette dette ramenée à l'habitant sera de 580€, quand pour les communes de même importance elle est de 710€.

C'est grâce à un suivi le plus rigoureux possible de nos dépenses de fonctionnement, que nous pouvons dégager un autofinancement confortable et ce malgré la baisse des dotations de l'Etat qui se poursuit d'année en année. Il est bon de rappeler que ces dotations ne sont pas des subventions, mais une compensation que l'Etat verse aux collectivités territoriales en contrepartie des compétences transférées, qui elles, ne cessent d'augmenter.

Malgré cet état de fait, comme depuis de nombreuses années, le Conseil Municipal a voté cette année encore, la reconduction au même taux des taxes communales.

BUDGET PRIMITIF DE FONCTIONNEMENT : 2 971 000 €

RECETTES PRINCIPALES



DEPENSES PRINCIPALES



BUDGET PRIMITIF D'INVESTISSEMENT : 2 471 500 €

RECETTES PRINCIPALES



DEPENSES PRINCIPALES



Exemples de réalisations à venir...



TRAVAUX BATIMENTS
Le préau de l'école maternelle,...



VOIRIES RESEAUX
Réfection de la rue du Barail et de l'avenue Jean-Luc Vonderheyden,...



ESPACES VERTS

MATERIEL MOBILIER
Le City stade et matériel informatique,...



TAUX DES TAXES COMMUNALES INCHANGES

- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 49%
- Taxe foncière sur propriétés bâties : 20%
- Taxe d'habitation : 18,50%



AFFECTATION DES RESULTATS DE 2015

- AFFECTATION EN RESERVE : 708 000,00 €
- AFFECTATION AU FONCTIONNEMENT A REPORTER : 144 955,38 €